



## Frais de chauffage impayés refus de remplacement de robinets ther

Par ory, le 06/12/2008 à 15:10

je suis occupant à titre gratuit de mon appartement et je bénéficie d'un chauffage collectif au gaz.

Il y plusieurs années le propriétaire a décidé d'équiper les radiateurs de compteurs thermostatiques rendant le calcul des charges de chauffage au millième caduque.

Les premières factures ont fait apparaître une dépense globale en forte hausse. J'ai par conséquent réagi en voulant mettre en oeuvre les régulateurs thermiques. Mais rapidement je me suis aperçu qu'il étaient obsolètes (impossible d'arrêter certains radiateurs, déclenchement intempestif pour d'autres).

J'ai donc demandé le remplacement des thermostats au gestionnaire qui a fait la sourde oreille.

Sans réponse et devant son inaction j'ai décidé de régler mes frais de chauffage en fonction des millièmes. Trois ans se sont écoulés et le gestionnaire n'a pas réagi.

Je suis donc intervenu auprès du propriétaire qui a fait procéder au remplacement des robinets thermostatiques. A présent le gestionnaire me réclame la différence de charge entre le calcul en millième et celui des compteurs thermostatiques.

N'ayant pas eu pendant trois ans les moyens de réguler les niveaux de températures j'ai refusé de payer.

Suis-je dans mon droit?